

Ce que nous réalisons

vosre formalité

☛ imprimez la
liasse CFE

- ▶ l'enregistrement de l'acte à la Recette des impôts,
- ▶ la publication dans un JAL,
- ▶ le dépôt au greffe et la modification au RCS

Ce que doit contenir votre dossier

vosre modèle
d'annonce

☛ à consulter

☛ à publier

- ▶ 4 exemplaires du PV de l'AGE qui décide la dissolution anticipée et nomme le liquidateur (2 exemplaires pour le greffe, 1 pour les impôts et 1 pour la société)
- ▶ **pouvoir** du liquidateur à LA LOI pour effectuer les formalités au RCS
- ▶ attestation de parution dans un journal d'annonces légales ou copie de celui-ci

Si le liquidateur ne figurait pas sur le kbis, produire :

- pour une personne physique :
 - ▶ copie de la carte d'identité ou du passeport ou extrait d'acte de naissance
 - ▶ **déclaration de non-condamnation** et déclaration de filiation
- pour une personne morale :
 - ▶ kbis de moins de 3 mois (nous effectuons la démarche)